

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 juin 2015

Séance du 21 mai 2015

37 Relations internationales - subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :
- Nombre de conseillers en exercice :
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

39

39

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale, en les accompagnant dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions. Aussi, il vous est proposé de voter l'attribution d'une subvention sur projet aux deux associations suivantes :

- **L'AFICADA** (Association pour la Formation, le Conseil et l'Accompagnement des Actions de Développement en Afrique) a organisé en mai 2015 une série de conférences à Creil et en Picardie sur le thème "Les mémoires de l'esclavage et leurs abolitions comme crimes contre l'humanité : retour d'expérience du royaume de Loango au Congo". Ce projet s'est fait en partenariat avec le lycée Jules Uhry et a impliqué 25 élèves. Les conférences ont mobilisé plusieurs experts venus du Congo et d'organismes français. L'AFICADA a sollicité le soutien de la Ville par une demande de subvention pour l'organisation logistique de la conférence, l'accueil, le transport et l'hébergement des conférenciers congolais. Subvention proposée : 500 €.
- **Le Conseil Régional des Marocains de France** souhaite organiser une animation autour de la culture sahraoui le dimanche 21 juin 2015 sur la fête des associations avec l'installation d'une tente traditionnelle sur le village international ainsi qu'une exposition d'objets artisanaux, des mets, du thé à la menthe, un atelier henné et un défilé de tenues traditionnelles sahraouies. Subvention proposée : 500 €.

maintenant !

Associations	Subventions
AFICADA (Association pour la Formation, le Conseil et l'Accompagnement des Actions de Développement en Afrique)	500 €
Conseil Régional des Marocains de France	500 €
TOTAL	1 000 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Considérant que la Ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité internationales, en les accompagnants dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser l'attribution et le versement des subventions ci-dessous :

Associations	Subventions
AFICADA (Association pour la Formation, le Conseil et l'Accompagnement des Actions de Développement en Afrique)	500 €
Conseil Régional des Marocains de France	500 €
TOTAL	1 000 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte 6574/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 JUIN 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/06/15

et publication ou notification le 15/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 11/06/2015

Reçu en préfecture le 11/06/2015

Affiché le



ID : 060-216001743-20150608-DLRG150608037-DE